

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	23

Date de la convocation

23 Juin 2021

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

Séance du 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et le mardi vingt neuf juin à dix-sept heures et quinze minutes le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, Premier Adjoint au Maire.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX, Mme Clara RIGAH M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN adjoints au maire. ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M. Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Richard PROMENEUR ; M. Pierre ALBINA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par Mme Anny GENIPA
M. Jean-Louis SAINSILY par M Yvon COMBES
Mme Karine GATIBELZA par M Lucien BEAUZOR

Absents M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; Mme Sylvie DAGONIA, Mme Sonia MERCADIER, Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. José TORIBIO, M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2021/06/39

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (BUDGET PRINCIPAL + ANNEXE)

Le compte administratif de la Commune doit, conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

I- Budget principal Ville

Les chiffres figurant dans le compte administratif reflètent la situation financière de la Commune au 31/12/2020.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Comptable Public sont conformes à l'issue de l'année 2020.

FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2020, le montant des dépenses de Fonctionnement s'élève à **20 134 351,50 €** (cf. page 7 du CA).

Les dépenses se décomposent comme suit (cf. page 10 du CA):

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **2 080 922,20 €**
- Chapitre 012 (charges de personnel) : **12 717 009,79 €**
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : **4 450 619,97 €**
- Chapitre 66 (charges financières) : **401 586,01 €**
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : **82 048,16 €**
- Chapitre 042 (opération d'ordre de transferts entre section) : **402 165,37 €**

Les recettes, elles, s'élèvent à **22 392 452,10 €** (cf. page 7 du CA).

Elles se répartissent de la manière suivante (cf. page 11 du CA) :

- Chapitre 70 (Produits de services, du domaine...) : **179 262,53 €**
- Chapitre 73 (impôts et taxes) : **17 521 908,54 €**
- Chapitre 74 (dotations) : **4 177 382,62 €**
- Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : **147 260,46 €**
- Chapitre 76 (produits financiers) : **0,00 €**
- Chapitre 77 (produits exceptionnels) : **366 637,95 €**
- Chapitre 013 (atténuation des charges) : **0,00 €**

Le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement est excédentaire de + 2 258 100,60 €.

En tenant compte du report de l'année 2019 le solde global de la section est de + **4 459 058,38 €**

INVESTISSEMENT

En investissement, l'exercice 2020 (hors report), laisse apparaître un total des dépenses qui s'élève à 8 274 025,12 € (cf. page 6 du CA) et des recettes de 2 039 077,80 € (cf. page 7 du CA).

Les travaux effectués concernent notamment (détail des opérations aux pages 30-31) :

- Electrification ;
- Routes ;
- Extension du cimetière
- Création Maison de quartier de Vincent,
-

Le résultat de l'exercice 2020 de la section d'investissement est déficitaire de - 6 234 947,32 €.

En tenant compte du report de l'année 2019 le solde global de la section est de **- 9 774 555,10 €.**

La balance générale est donc la suivante :

BALANCE GENERALE

	Résultat avec report	Reste à réaliser
Section de fonctionnement		
Dépenses	20 134 351,50 €	
Recettes	22 392 452,10 €	
Report	2 200 957,78 €	
Résultat de la section de fonctionnement	4 459 058,38 €	- €
Section d'investissement		
Dépenses	8 274 025,12 €	10 942 286,57 €
Recettes	2 039 077,80 €	17 248 713,78 €
Report	- 3 539 607,78 €	
Résultat de la section d'investissement	- 9 774 555,10 €	6 306 427,21 €
RESULTAT GENERAL	- 5 315 496,72 €	6 306 427,21 €

II- Budget Annexe – Espace Aqualudique René TORIBIO

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Comptable Public sont conformes à l'issue de l'année 2020.

En section de Fonctionnement :

Pour l'exercice 2020, le montant des dépenses de Fonctionnement s'élève à **751 822,11 €** et se décomposent comme suit :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **47 781,96 €**
- Chapitre 012 (charges de personnel) : **696 415,43 €**
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : **- 166,75 €**
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : **733,00 €**
- Chapitre 042 (amortissements) : **7 058,47 €**

Les recettes, elles, s'élèvent à **172 397,04 €**.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Chapitre 70 (Produits de services, du domaine...) : **153 934,34 €**
- Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : **10 627,80 €**
- Chapitre 77 (produits exceptionnelles) : **7 834,90 €**

Le résultat de l'exercice 2020 de la section d'exploitation est déficitaire de - 579 425,07 €.

En tenant compte du report de l'année 2019 le solde global de la section est de **- 2 617 247,60 €**

La section d'exploitation laisse apparaître des restes à réaliser (RAR) 2020 :

- Dépenses : 9 303,21 €
- Recettes : 3 885,64 €

Le budget annexe a été clôturé suite à la dissolution de l'Espace aqualudique René TORIBIO au 31/12/2020.

Se sont des dépenses et des recettes qui n'ont pu être mandatées ou titrées avant la dissolution de la structure et de fait, devront être reportées sur le budget principal.

En section d'Investissement :

En investissement, durant l'exercice 2020, le total des dépenses s'élève à **19 599,16 €**.

Les recettes s'élèvent à **5 175 255,47 €** et tiennent compte principalement de la dotation de 5 168 197 € conformément à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes du 09 décembre 2020.

En tenant compte du report de l'année 2019 le solde global de la section est de **+ 5 178 384,30 €**.

La balance générale est donc la suivante :

BALANCE GENERALE

	Résultat avec report	Reste à réaliser
Section de fonctionnement		
Dépenses	751 822,11 €	
Recettes	172 397,04 €	
Report	- 2 037 822,53 €	
Résultat de la section de fonctionnement	- 2 617 247,60 €	- €
Section d'investissement		
Dépenses	19 599,16 €	
Recettes	5 175 255,47 €	
Report	22 727,99 €	
Résultat de la section d'investissement	5 178 384,30 €	- €
RESULTAT GENERAL	2 561 136,70 €	- €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du président et délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020.

ARTICLE 2 : D'approuver le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Budget principal ville

BALANCE GENERALE

	Résultat avec report	Reste à réaliser
Section de fonctionnement		
Dépenses	20 134 351,50 €	
Recettes	22 392 452,10 €	
Report	2 200 957,78 €	
Résultat de la section de fonctionnement	4 459 058,38 €	- €
Section d'investissement		
Dépenses	8 274 025,12 €	10 942 286,57 €
Recettes	2 039 077,80 €	17 248 713,78 €
Report	- 3 539 607,78 €	
Résultat de la section d'investissement	- 9 774 555,10 €	6 306 427,21 €
RESULTAT GENERAL	- 5 315 496,72 €	6 306 427,21 €

Budget Annexe – Régie Simple autonomie financière

BALANCE GENERALE

	Résultat avec report	Reste à réaliser
Section de fonctionnement		
Dépenses	751 822,11 €	
Recettes	172 397,04 €	
Report	- 2 037 822,53 €	
Résultat de la section de fonctionnement	- 2 617 247,60 €	- €
Section d'investissement		
Dépenses	19 599,16 €	
Recettes	5 175 255,47 €	
Report	22 727,99 €	
Résultat de la section d'investissement	5 178 384,30 €	- €
RESULTAT GENERAL	2 561 136,70 €	- €

ARTICLE 3 : De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

ARTICLE 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ARTICLE 5 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de transmission au représentant au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIEUX

(1994)